



affiché le 14/06/23

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 118

Nomenclature @CTES : Finances / Subvention

FINANCES

RENCONTRES ECONOMIQUES DES METIERS D'ART

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la Région Bourgogne Franche-Comté peut aider la ville à financer cet événement à travers le Fonds d'Intervention Régional (FIR) ;
- Considérant le plan de financement prévisionnel, hors taxes, suivant :

- **Dépenses :**

Interventions des agents techniques de la ville :	4 902.00 €
Location salles de réunion Marland :	230.00 €
Location grande salle Marland :	800.00 €
Location marché couvert :	2 235.00 €
Nettoyage verrière du marché :	4 086.00 €
Nettoyage rues du centre-ville :	5 512.50 €
Travaux escalier principal de la Mairie :	1 468.50 €
Taille des haies place de la République et Pâtis :	1 400.00 €
Prestations Show « Block » :	5 000.00 €
Location matériels :	188.50 €

Total des dépenses (arrondi) : 25 823 €

- **Financements :**

FIR (19.36%) :	5 000 €
----------------	---------

Total des subventions : 5 000 €

Autofinancement (hors FCTVA, 80.64 %)	20 823 €
---------------------------------------	----------

DECIDE

- De solliciter une aide de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional pour un montant de 5 000 € ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 12 juin 2023

Pour extrait conforme
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

